

#FRANCHEMENTRESPECT

Le concours de rap des Travaux Publics

Niveaux : Cycle 3 : CM1 - CM2

Disciplines : Enseignement moral et civique (EMC) - géographie
français - éducation musicale

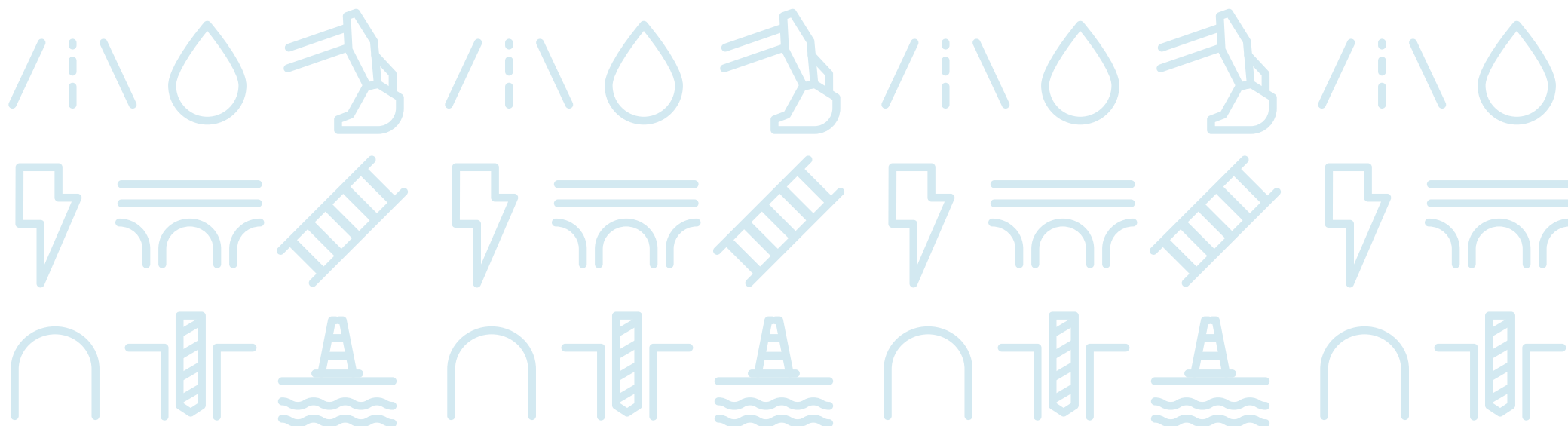


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



> DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET ET PROBLÉMATIQUE CHOISIE

- Dans le cadre de l'Enseignement moral et civique (EMC) et en lien avec le Parcours citoyen, nous proposons aux élèves de participer à un projet pédagogique pluridisciplinaire, dont la finalité est de participer à un concours d'écriture d'un rap sur les Travaux Publics et de réaliser un clip. Il peut être mis en place dans le cadre ordinaire des heures d'enseignement en parallèle dans les diverses disciplines concernées et en lien avec les programmes (EMC, géographie français, éducation musicale).
- Les grandes étapes du projet pédagogique proposé ci-dessous ne sont pas modélisantes et doivent être adaptées aux thèmes des programmes, au niveau et à la classe de l'enseignant. Pour autant, elles donnent des indications quant à une procédure possible.
- [Lien concours Travaux Publics](#)
- La musique du rap est fournie.



> PRÉSENTATION GLOBALE DU PROJET PÉDAGOGIQUE

- Trois séquences pédagogiques sont détaillées dans les pages suivantes en EMC, en géographie et en éducation musicale. Les compétences travaillées en Français sont mentionnées dans la présentation globale du projet pédagogique schématisé ci-dessous.

Enseignement moral et civique

Le respect d'autrui (Le respect des biens personnels et collectifs)
L'objectif est de comprendre l'importance du respect des biens collectifs dans lesquels s'inscrivent les ouvrages des Travaux Publics

Français

Rédiger des écrits variés
(domaine 1 du Socle commun)
Comprendre le fonctionnement de la langue
(domaines 1, 2 du socle commun)
L'objectif est de rédiger les paroles du rap



Géographie

Thème 1
CM1
Découvrir le(s) lieu(x) où j'habite
CM2
Se déplacer
L'objectif est d'appréhender la présence des Travaux Publics dans l'espace de vie de l'élève

Education musicale

Chanter et interpréter
(domaines 1, 5 du socle commun)
Explorer, imaginer et créer
(domaines 1, 4, 5 du socle commun)
L'objectif est de placer et chanter sur la musique fournie les paroles du rap Avec un outil numérique de filmage, construction du clip

DISCIPLINE 1 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

NIVEAU : CM1 - CM2

THÈMES POSSIBLES (PROGRAMMES 2018)

- **Respecter autrui.**
- **Le respect des biens personnels et collectifs.**
- **La notion de bien commun dans la classe, l'école, l'établissement et la société.**

RESSOURCE ENSEIGNANT

Ouvrages des Travaux Publics.

- [Lien 1](#) - [Lien 2](#) - [Lien 3](#)

OBJECTIFS

- **Prendre conscience de sa responsabilité individuelle.**
- **Adopter une attitude et un langage adaptés dans le rapport aux autres.**
- **Comprendre la notion de bien commun.**

COMPÉTENCES

- **Manifester le respect des autres dans son langage et son attitude.**
- **Prendre part à une discussion.**
- **Justifier son point de vue.**
- **Respecter les règles de communications orales et collectives.**
- **Rédiger plusieurs phrases.**

► SÉANCE 1 - 45 MINUTES

Rappel : le respect d'autrui ?

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- L'étude des différents thèmes et situations liées au respect d'autrui doivent faire partie des prérequis. Il s'agit du respect des autres dans leur diversité, les croyances et les convictions. Ces thèmes peuvent être abordés dans une séquence précédente. Cette séance est en réalité une phase de rappel au cours de laquelle l'élève doit être capable de donner une définition simple de ce qu'est le respect.
- Pour se faire, l'enseignant place les élèves en petits groupes de 4 ou 5 et leur demande de représenter une scène théâtrale fixe présentant un manque de respect à autrui.
- En collectif, chaque photographie est étudiée et permet de comprendre en quoi ce qui est présenté est un manque de respect (Il s'agit de se mettre à la place des autres, de faire preuve d'empathie). L'enseignant demande aux élèves de redonner la définition de « respect » déjà vue en classe.

MATÉRIEL

- Appareil photographique.
- Ordinateur de la classe.



► SÉANCE 2 - 45 MINUTES

Le respect des biens collectifs

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- La phase de rappel consiste une nouvelle fois à formuler la définition de respect. Puis l'enseignant propose de mettre en place une discussion argumentée. L'enseignant rappelle ou met en place les règles de communication nécessaires lors d'une discussion. Il désigne des secrétaires parmi les élèves. Ceux-ci sont chargés de prendre des notes afin d'établir collectivement le résumé de la séance.
- Le point de départ consiste à montrer aux élèves une photographie sur laquelle apparaissent les abords d'un tramway, d'une gare ou d'un autre type d'ouvrage (tunnel, métro, route, pont...) couverts de graffitis ou faisant preuve d'une autre incivilité. La discussion peut aborder les biens personnels et les biens collectifs.
- L'échéance de la discussion doit permettre aux élèves de comprendre que tout comme il est souhaitable que chacun respecte la personne qu'est autrui, il est également souhaitable de respecter ses biens propres et ceux qui appartiennent à tous.

MATÉRIEL

- Photographie d'un ouvrage relevant des Travaux Publics couverts de graffitis non autorisés ou toute autre forme d'incivilité.

► SÉANCE 3 ET 4 - 2*45 MINUTES

La notion de bien commun

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- En phase de rappel, les élèves formulent la synthèse de la séance précédente en s'aidant des notes prises par les secrétaires en fin de discussion.
- Ces séances doivent permettre aux élèves de rédiger une charte sous forme de phrases, type punchline (phrase courte, percutante souvent humoristique), sur le respect des biens collectifs.
Ex : « dans la rue, des graffitis tu ne feras pas ! ».
- L'enseignant, peut organiser une sortie en géographie sur le thème « Habiter mon espace proche » (voir séances ci-dessous) et profiter de cette activité pédagogique pour collecter du vocabulaire qui servira à rédiger les paroles du rap. Il s'agit, de retour en classe, d'identifier les différents aménagements en lien avec les Travaux Publics et les éventuelles formes de non-respect constatées. Si aucune incivilité n'est présente lors de visite, l'enseignant peut alors fournir aux élèves des images. Pour chaque ouvrage, les élèves rédigent un article très court présentant une forme de respect de ce lieu/ouvrage et l'illustrent.
- En commun, les articles, qui rencontrent le plus de succès auprès de l'ensemble des élèves et qui correspondent le mieux aux objectifs, sont retenus. Ils servent de trace écrite pour la séquence et de support pour la rédaction des paroles du rap pour le concours.
- Les dessins des enfants peuvent illustrer le clip vidéo si l'enseignant choisit d'en réaliser un.

MATÉRIEL

- Un exemple de charte pour que les élèves comprennent quel type de document ils doivent reproduire (charte de la laïcité, charte du numérique à l'école).

DISCIPLINE 2 : GÉOGRAPHIE

NIVEAU : CM1 - POSSIBILITÉ CM2

THÈMES POSSIBLES (PROGRAMMES 2018)

• Découvrir le(s) lieu(x) où j'habite

Il est également possible d'insérer le projet en CM2, en géographie, dans le thème « Se déplacer ».

La structure de la séquence (sortie, exploitation et comparaison de cartes à différentes échelles, outils numériques), les objectifs et les compétences sont alors identiques. Seules les connaissances divergent et sont davantage axées sur les modes et réseaux de transport urbain/ruraux de l'élève en lien avec les ouvrages des Travaux Publics.

RESSOURCE ENSEIGNANT

Ouvrages des Travaux Publics

- [Lien 1](#) - [Lien 2](#) - [Lien 3](#)

OBJECTIFS

- **Identifier les caractéristiques du lieu de vie de l'élève.**
- **Localiser le lieu de vie de l'élève sur une carte.**
- **Localiser le lieu de vie de l'élève à différentes échelles.**

COMPÉTENCES

- **Extraire les informations d'une carte.**
- **Repérer un itinéraire sur un plan papier.**
- **Se repérer dans l'espace cartographique.**
- **Repérer un itinéraire sur une carte grâce à un logiciel.**

► SÉANCE 1 - 90 MINUTES

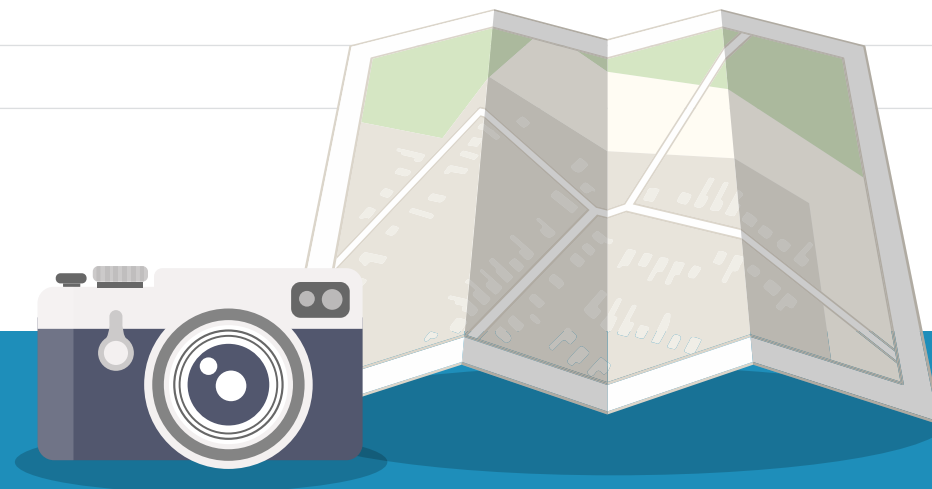
Sortie pédagogique pour découvrir le(s) lieu(x) où vit l'élève

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- La sortie dans la ville ou le village où vit l'élève doit permettre d'identifier les divers éléments du paysage urbain ou rural dans lequel il vit.
- Pour cette sortie, le maître, accompagné des parents d'élèves volontaires, compose de petits groupes de 5 ou 6 élèves. Il donne à chaque groupe un plan et un appareil photographique. Les élèves doivent tracer l'itinéraire, prendre des photographies des éléments appartenant au bâti, espaces verts, éléments climatiques, de relief et/ou hydrographiques et des ouvrages Travaux Publics (routes, autoroutes, chemins, gare, tunnel, métro, pont, réseaux électriques, pistes cyclables...).
- L'enseignant veille également à prendre des photographies, en particulier des marques d'incivilité, afin de pouvoir en séance 2, palier les manques des élèves et pourvoir à la séance d'EMC sur le respect des biens collectifs.
- Il peut aussi être envisageable, en milieu urbain par exemple, de leur faire faire un petit trajet en bus ou en tramway.

MATÉRIEL

- Plan du quartier ou du village.
- Appareil photographique.



► SÉANCE 2 - 45 MINUTES

Identification du lieu de vie de l'élève

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- L'enseignant demande à un élève de rappeler l'objectif de la sortie effectuée. Il donne à chaque groupe les photographies qu'il a prises et peut aussi en ajouter d'autres afin de compléter et pourvoir les manques. L'enseignant peut aussi ajouter des photographies d'autres types de paysages afin d'obliger les élèves à identifier le ou les types qui correspondent véritablement à son lieu de vie.
- Les élèves observent les photographies, les classent en fonction des catégories suivantes : bâtiments, ouvrages des Travaux Publics, espaces verts, climat, relief, hydrographie. Pour finir, ils les décrivent à l'écrit. Pour les aider un petit lexique de termes géographiques, de l'immobilier et des infrastructures des Travaux Publics, est mis à leur disposition par l'enseignant. Ces termes doivent permettre aux élèves d'identifier le ou les types de paysages qui correspondent à leur lieu de vie.
- En collectif, chaque rapporteur de groupe présente le travail et les élèves valident ou invalident ; l'enseignant corrige ou complète. L'enseignant projette le plan au tableau et demande aux élèves d'en construire la légende à partir des éléments paysagers identifiés.
- Les petits textes produits, peuvent servir à la rédaction collective de la trace écrite et aussi de support au texte du rap rédigé en français pour le concours.

MATÉRIEL

- Photographies prises par les élèves.
- Plan du village ou du quartier.

► SÉANCE 3 ET 4 - 2*45 MINUTES

La localisation du lieu de vie de l'élève

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- L'enseignant demande à un élève de rappeler ce qui a été fait lors de la séance précédente. Il place les élèves en binôme et distribue à chaque duo une carte IGN régionale ou une photocopie. Il demande aux élèves d'écouter les indications qu'il donne afin qu'ils suivent du doigt un cours d'eau, une autoroute, une route, une voie ferrée, une voie de tramway... les divers éléments précédemment identifiés. Ce travail peut également se faire avec les diverses cartes proposées sur le site Internet recommandé par Eduscol : Géoportail.
- Par ce jeu d'échelles, les élèves côtoient divers territoires tels que les départements, les limites des anciennes et des nouvelles régions. Toujours en binôme, ils rédigent une ou deux phrases pour caractériser les liens entre le lieu de vie proche et les lieux plus lointains.
- À partir de la projection du logiciel Google Earth, il est possible de poursuivre la localisation à l'échelle nationale, européenne et mondiale. Les élèves peuvent étoffer le vocabulaire acquis jusque-là en géographie et distinguer les territoires métropolitains et hors de métropole.
- À partir des textes rédigés et des phrases élaborées en collectif, les élèves rédigent la trace écrite. A nouveau, ces écrits peuvent servir de support à la chanson élaborée pour le concours.

MATÉRIEL

- Cartes IGN.
- Géoportail.
- Google Earth.

DISCIPLINE 3 : ÉDUCATION MUSICALE

NIVEAU : CM1 - CM2

THÈMES POSSIBLES (PROGRAMMES 2018)

- **Explorer, imaginer et créer :**

Imaginer l'organisation de différents éléments sonores. Faire des propositions personnelles lors de moments de création, d'invention et d'interprétation. Domaines du socle : 1.4, 5.

RESSOURCE ENSEIGNANT

- [Site du concours Rap organisé par la FNTP](#)
- [Rap de la FNTP #FranchementRespect](#)
- [Autorisation de captation \(plusieurs modèles disponibles en fonction des situations\)](#)

OBJECTIFS

- **Proposer et réaliser des apports personnels et originaux lors d'un moment d'interprétation.**

COMPÉTENCES

- **Les postures de l'explorateur du son puis du compositeur : produire, écouter, trier, choisir, organiser, composer.**

► SÉANCE 1 - 2*45 MINUTES

Découverte du rap

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- Faire écouter le rap #Franchement Respect aux élèves (10 minutes). Qu'est-ce que le rap ? L'enseignant insiste sur l'étude du phrasé, du rythme des paroles et sur les rimes. Il peut aisément s'appuyer sur les pré-requis des élèves qui écoutent probablement du rap de façon régulière.
- La bande son originale avec les paroles
- La bande son à compléter
- À partir de l'ensemble des séances (EMC, géographie et éducation musicale), les élèves peuvent désormais passer à la rédaction du rap selon les modalités choisies par l'enseignant (travail individuel ou en groupe).
- Lorsque tous les textes sont rédigés, les élèves écoutent les différentes propositions et valident l'une d'entre elles ou plusieurs pour participer au concours.
- **Les élèves réalisent ensuite le clip vidéo.**

MATÉRIEL

- Ordinateur avec enceinte.
- Caméra, tablette ou smartphone.

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE RAP DES TRAVAUX PUBLICS

#FRANCHEMENTRESPECT

LA FNTF VOUS PROPOSE DE PARTICIPER AVEC VOS ÉLÈVES À UN CONCOURS DE RAP.

Il est demandé aux élèves d'écrire et d'enregistrer un rap sur les Travaux Publics à partir de la bande-son du clip de la campagne de communication #FranchementRespect.

ATTENTION

Pour **participer au concours**, il est impératif de **réaliser un clip vidéo** (utiliser une tablette, un smartphone, un Zoom).

Les élèves peuvent imaginer une mise en scène particulière se déroulant pendant l'enregistrement.

Inscrivez vos élèves et déposez les productions sur : www.concoursraptf.fr

RESSOURCES POSSIBLES

- [Eduscol](#)
Cycle 3 ERC : respecter autrui ; avoir conscience de sa responsabilité individuelle ; comprendre la notion de bien commun.
- [Programme cycle 3 Géographie et Education musicale](#)
- [Site de la FNTF](#)
- [Site Planète TP](#)
- [Photothèque du site Planète TP](#)
- [Chaine youtube de la FNTF](#)
- [Le règlement du concours #FranchementRespect et les ressources liées](#)
- **Exemple de vidéos réalisées :**
[Gagnants du concours de rap 2019 – Collèges](#)
- [Classe de 5^{ème} du Collège Stéphane Mallarmé à Marseille](#)
- [Classe de 5^{ème} SEGPA du collège Hippolyte Rémy à Coulommiers](#)
- [Classe de CAP du CFA BTP de l'Indre et du Cher à Châteauroux](#)
- [Autorisation de captation \(plusieurs modèles disponibles en fonction des situations\)](#)

#FRANCHEMENTRESPECT

Le concours de rap
des Travaux Publics
Règlement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



#ARTICLE 1 - OBJET

- Ce concours est organisé par la Fédération Nationale des Travaux Publics, union de syndicats professionnels, constituée conformément aux dispositions des articles L. 2133-1 et suivants du Code du travail, dont le siège social est sis 3 rue de Berri, 75008 Paris, et dont les statuts ont été déposées à la mairie de Paris.
- Il s'inscrit dans le cadre de la campagne d'attractivité des métiers des Travaux Publics #FranchementRespect, lancée le 8 octobre 2018, par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), en présence de Madame la ministre du travail, Muriel PÉNICAUD, ainsi que de monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel BLANQUER. Il fait l'objet d'une action inscrite dans la convention-cadre de partenariat entre l'Éducation nationale et la FNTP.
- L'objet de ce concours est de faire découvrir aux jeunes le secteur et les métiers des Travaux Publics au travers d'une production associant paroles et musique. Il s'appuie sur une ressource pédagogique interdisciplinaire autour de la notion de respect et disponible sur www.concoursraptp.fr.

UNE PRODUCTION COLLECTIVE QUI FAVORISE L'INTERDISCIPLINARITÉ

- Ce concours récompense le travail collectif et collaboratif de tout ou partie d'une classe sous la supervision d'un ou plusieurs enseignant(s).
- La participation au concours est l'occasion de favoriser l'interdisciplinarité, (Lettres, Français, EMC, éducation musicale...). L'inscription à ce concours est faite par un enseignement référent qui inscrit **une ou plusieurs équipe(s) issue(s) d'une ou plusieurs classe(s)**.

#ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

- Le concours s'adresse aux élèves de l'école primaire (cycle 3), de collège (cycle 3 et/ou cycle 4), de lycée (seconde, première), de l'enseignement professionnel.
- L'inscription au concours est gratuite. Les équipes peuvent être inscrites en France métropolitaine, DROM-COM ou dans un établissement à l'étranger.
- La participation à ce concours implique une attitude loyale. Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

#ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Ce concours se déroulera du 7 octobre 2019 au 5 mai 2020 à minuit, heure de Paris.
- La participation au concours s'effectue exclusivement sur Internet via la plate-forme prévue à cet effet sur www.concoursraptp.fr
- **La date d'ouverture de la plate-forme d'inscription et de dépôt des productions est fixée au : 7 octobre 2020.**
- Dès leur inscription sur la plate-forme, les enseignants auront la possibilité de déposer les productions des élèves sur leur espace et de les modifier si nécessaire.
- Un élève ne peut participer qu'à une seule production et une équipe ne peut déposer qu'une seule production.
- Seront pris en compte les productions déposées sur la plate-forme jusqu'à la date de clôture du concours fixée au : **5 mai 2020 à minuit.**
- Toute inscription ou dépôt après cette date à minuit seront refusés.

#ARTICLE 4 - PRODUCTION ATTENDUE

Il est demandé aux élèves :

- De produire un texte de rap valorisant le secteur des Travaux Publics en s'appuyant sur [les fiches métier du site fntp.fr](http://www.fntp.fr)
- De réaliser un clip de ce rap incluant une mise en scène simple des élèves, sur le fond musical de la version « 40 secondes » du rap de la campagne de communication de la FNTF #FranchementRespect.

Le jury sera particulièrement attentif à :

- La pertinence du champ lexical utilisé par rapport au secteur des Travaux Publics.
- La juxtaposition du texte avec le fond musical fourni.
- La mise en scène réalisée et son originalité.

#ARTICLE 5 - CONSTITUTION DU JURY ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

- Les gagnants seront désignés par un jury qui sélectionnera les trois meilleures productions déposées sur la plateforme. Le jury sera constitué de représentants de la profession des Travaux Publics, de représentants de l'Éducation nationale et d'experts dans le domaine musical. Les résultats sont publiés sur le site internet de la FNTP en date du 5 juin 2020. L'enseignant référent des équipes gagnantes sera informé par mail et par téléphone.

#ARTICLE 6 - LOTS

- Chaque élève de l'équipe gagnante se verra attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 50 €. Les lots seront soit remis en mains propres, soit envoyés à l'enseignant qui les remettra aux élèves concernés.

#ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉS

- Les élèves participant à ce concours réalisent leur production dans un cadre scolaire au sein de l'établissement.
- Chaque participant est réputé être informé des risques et dangers d'Internet. La FNTP décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage... et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'Internet.
- La FNTP ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque (notamment, fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison, force majeure), ce concours venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. En effet, la FNTP se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent et ce, sans réparation d'un quelconque dommage pour les participants. Toute modification du présent règlement pourra faire l'objet d'un avenant et/ou d'une information auprès des participants.

#ARTICLE 8 - DROIT D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

- Les participants, sous la responsabilité de leur(s) enseignant(s) référent(s) affirment que le clip qu'ils présentent est une œuvre originale.
- Les enseignants responsables s'assureront que leurs élèves disposent bien du droit d'utiliser les images, sons, et/ou textes qu'ils présenteront.
- Les établissements doivent s'assurer que les parents des élèves mineurs donnent le droit à l'utilisation à titre gracieux des images de leurs enfants qui pourraient être prises à l'occasion de la réalisation du clip. Ces autorisations seront archivées dans l'établissement et transmises par l'enseignant référent sur la plate-forme de dépôt des productions.
- Les participants à ce concours, ou leurs parents pour les participants mineurs, autorisent **à titre gracieux** la FNTP à utiliser, reproduire et diffuser librement sans but lucratif les productions gagnantes avec mention de la classe et de l'établissement d'origine :
 - À des fins pédagogiques sur tout support analogique ou numérique notamment sur Internet (chaîne YOUTUBE FNTP).
 - À des fins de promotion du concours en utilisant le nom et/ou les vidéos ou images du concours de quelque manière que ce soit, sans limitation de durée dans le cadre de la promotion du concours sur le web (page Facebook ; Instagram, chaîne YOUTUBE FNTP), dans la presse et dans les publications réalisées par la FNTP. Les images seront toujours accompagnées du nom de la classe auteure du clip, de son établissement d'origine et de l'année de réalisation.
- Les clips seront exclusivement utilisés pour les finalités décrites ci-dessus et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. En cas d'utilisation non strictement liée à la manifestation, l'établissement sera avisé au préalable.

#ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

- Pour l'organisation du concours, les données personnelles des participants, renseignées dans le formulaire d'inscription, sont collectées et seront conservées pour cette finalité ainsi que pour communiquer sur des actions menées par la FNTP à l'attention des professeurs et leurs élèves pendant une durée de 5 ans.

#ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES - SUITE

- Les participants devront cocher la case suivante : « J'accepte le traitement des données personnelles saisies ci-dessus, uniquement dans le cadre du concours et à des fins de communication. En savoir plus sur les cookies et la politique de confidentialité ».
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification de limitation ou de portabilité des données le concernant... Les données personnelles collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées, et ce conformément à la réglementation informatique et libertés et à la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018.

#ARTICLE 10 - UTILISATION DES DONNÉES À DES FINS DE PROMOTION DU CONCOURS

- Les participants autorisent la FNTF à utiliser leurs noms, prénom(s), établissements, classes, localité, photographies, vidéos à des fins de promotion du concours sur tout support de son choix. En retour, ils ne pourront prétendre à aucune autre contrepartie que le chèque-cadeau qui leur est remis.

#ARTICLE 11 - CONTACT

- Pour tout renseignement : coudevylleac@fntp.fr

#ARTICLE 12 - LITIGES

- Le présent règlement est soumis à la réglementation française. Si l'une des clauses venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

#ARTICLE 13 - CONSULTATION DU RÈGLEMENT

- Il est consultable sur le site Internet fntp.fr et sur www.concoursraptp.fr.
- Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la FNTF. Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe, au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.
- La FNTF garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants sur son site Internet, après en avoir informé les candidats déjà inscrits.